

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE : 13 décembre 2024

La Commission de service de police d'Ottawa et l'Association de police d'Ottawa concluent une entente anticipée pour une durée de cinq ans, bonifiant le congé parental et le bien-être des membres

(Ottawa) – La Commission de service de police d'Ottawa a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente de principe avec l'Association de police d'Ottawa sur le renouvellement de la convention collective des membres civils et assermentés. Cette entente a été conclue avant l'expiration du contrat actuel le 31 décembre 2024, marquant une étape importante dans la promotion d'un environnement de relations de travail productives et collaboratives. La nouvelle entente, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, est d'une durée de cinq ans et assure des conditions stables et prévisibles à tous les membres du Service de police d'Ottawa, tout en continuant à assurer des services de haut niveau pour notre communauté.

Parmi les améliorations apportées par cette entente, les prestations parentales seront considérablement améliorées. En vertu des nouvelles dispositions, les membres qui prennent un congé parental auront droit à un congé d'une durée maximale de 35 semaines, rémunéré à 93 % de leur salaire normal. Cette nouvelle structure de prestations reconnaît les besoins des employé(e)s, qu'ils/elles soient assermenté(e)s ou civil(e)s, et les favorise l'équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et les besoins de leurs familles en pleine croissance.

En s'alignant sur les meilleures pratiques et normes en vigueur en mettant fortement l'accent sur le bien-être des membres, la Commission poursuit son objectif d'instaurer un environnement de travail inclusif et favorable qui reconnaît les besoins diversifiés de son personnel.

« Cette convention collective de 5 ans vise à valoriser les personnes dévouées qui protègent notre communauté chaque jour », a déclaré Salim Fakirani, président de la Commission de service de police d'Ottawa. « En améliorant, par exemple, les prestations parentales, la Commission souligne l'importance d'avoir un soutien tangible pendant les premières semaines et les premiers mois de la vie familiale. Nous visons à faire du Service de police d'Ottawa un employeur de choix pour les personnes qui souhaitent construire à la fois une carrière significative et une famille, témoignant ainsi de notre engagement à soutenir nos employés à une étape importante de leur vie. En renforçant le soutien que nous leur apportons aujourd'hui, nous construirons un organisme plus inclusif, plus résilient et plus compatissant pour les années à venir ».

La Commission remercie l'Association des policiers d'Ottawa pour son dévouement et son professionnalisme tout au long de ce processus de négociation exigeant et complexe, et se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec l'Association afin de

veiller à ce que tous les membres aient accès à un environnement de travail favorable, équitable et sain.

La Commission de service de police d'Ottawa est l'organisme civil chargé de régir le Service de police d'Ottawa. Elle est aussi responsable de fournir des services policiers adéquats et efficaces aux résidents de la Ville d'Ottawa.

– 30 –

Personne-ressource : Habib Sayah, Directeur Exécutive par intérim, Commission de service de police d'Ottawa – courriel : habib.sayah@ottawa.ca